

Les Échos de Montlaux

bulletin d'informations municipales

AUTOMNE 2023
numéro 26

Ce modeste bulletin, réalisé par nos soins, n'a d'autre but que de créer un lien et de vous informer.
Rédaction : Camille Feller / Maquette : Françoise Borel-Pinatel / Novembre 2023



Place du Balaire, tous les bâtiments sont stabilisés.



Le Moularain a reçu le label Bistrot de pays.

Le mot du Maire

Pendant les dix-huit derniers mois, nous avons maintenu une communication régulière à travers le courriel mensuel « lettreinfo@montlaux.fr », notre site Internet et nos pages Facebook. Des réunions publiques, qu'elles soient thématiques ou générales, ont également été organisées pour vous tenir informés. Mais vous réclamez le bulletin, alors le voici.

Pendant un an, j'ai pris part au « Grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique », qui a rassemblé une centaine de maires de communes françaises de moins de 3 500 habitants. Cet atelier avait pour objectif de produire une feuille de route au gouvernement. Les résultats sont accessibles sur le site montlaux.fr. Les thèmes abordés ont couvert les biens communs, le réchauffement climatique, l'eau, la forêt, l'alimentation, l'agriculture, la production d'énergies renouvelables et la citoyenneté. Nous avons partagé des expériences et écouté des experts, ce qui a été particulièrement enrichissant. Une équation reste difficile à résoudre : produire des énergies renouvelables sans nuire aux biens communs tels que les forêts et la biodiversité, sachant que les industriels ne souhaitent investir que dans des projets de grande envergure.

Notre lutte pour une régie publique de l'eau se poursuit. Malgré le soutien de 1250 signataires d'une pétition demandant une consultation publique avant les votes, le Conseil communautaire est resté sourd à cette demande. Depuis, nous avons formé un groupe pour faire entendre la voix de ceux qui militent pour « l'eau publique ». Très bientôt, vous aurez une réponse au « Mouvement » que vous avez reçu, qui ne vous dit pas tout et ne vous dit pas que des vérités (voir p. 5). Par ailleurs, il y a dix-huit mois un commerce a ouvert ses portes au centre du village, il n'y en avait plus depuis plus de vingt ans. Il s'approvisionne auprès de producteurs locaux et bio qui en sont ravis. Le restaurant emploie trois personnes en permanence, en plus de saisonniers et d'extras.

En conclusion, l'eau, l'énergie, l'alimentation, la solidarité et la culture sont des aspects d'un même combat. Nous devons en garder la maîtrise au plus près des citoyens. Nous nous efforçons de soutenir des projets et de faciliter des initiatives allant dans cette direction.

Nos remerciements vont aux associations, aux citoyens qui animent notre village (la période a été très riche en manifestations) et bien sûr les agents, René et Nathalie, pour leur implication.

Camille Feller

Agenda

■ samedi 18 novembre - 15 h

Concours de contrée

organisé par le Comité des Fêtes

■ dimanche 19 novembre - à partir de 10 h

Journée d'information et de manifestation

à propos des centrales photovoltaïques sur la Montagne de Lure

■ dimanche 26 novembre - 16 h

« Trésors d'hiver » Cie Rêvambule

spectacle musical pour petits et grands proposé par Bienvenue à Montlaux

■ samedi 02 décembre - 15 h

Loto de la sainte-Barbe

organisé par le Comité des Fêtes

■ lundi 04 décembre - à partir de 18 h

Marché de Noël en musique

avec les Paniers de Lure

■ dimanche 10 décembre

Arbre de Noël intergénérationnel

organisé par le CCAS de Montlaux

À savoir

■ Chaque lundi, à partir de 18 h, marché de producteurs bios et locaux

organisé par les Paniers de Lure. Il s'arrêtera en décembre pour reprendre mi-mars.

■ 1^{er} mercredi du mois, à partir de 14 h, à la mairie, permanence de la Maison France services pour vous aider dans vos démarches administratives.

Sur rendez-vous au 04 92 77 09 85

■ 2^e mercredi du mois, de 16 h 30 à 17 h 30, sur le parking de la salle, bibliobus



■ Mardi et jeudi, de 9 h 30 à 10 h 30, le bien-être en mouvement, à la salle

avec Sophie Barberan, professeur de Gyrotonic® et Gyrokinésis®

Ces cours rassemblent un grand nombre de personnes qui sont toutes ravies de se sentir mieux dans une ambiance conviviale.

Renseignements : 06 21 69 70 79

Toute l'info en ligne :

<https://montlaux.fr>

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public
les lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h 30
Tél : 04 92 77 09 85 / Courriel : mairie.montlaux@orange.fr

En bref...



■ Le recensement Insee aura lieu sur la commune en janvier-février 2024

La population recensée servira de base pour nos dotations de l'État pour les cinq prochaines années. Nous vous demandons de faire le meilleur accueil à nos agents recenseurs Ghislaine et Christiane et de prendre le temps de répondre à l'enquête.

■ Élections européennes

Les élections européennes auront lieu en juin, inscrivez-vous sur les listes électorales en mairie ou en ligne.

■ Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah)

À partir de janvier 2024, une Opah à l'échelle de l'intercommunalité démarquera pour une durée de cinq ans. Si des propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants, sous conditions de ressources, ont des projets de rénovation, adaptation, réhabilitation, isolation, location... ils seront accompagnés administrativement (dans la recherche et montage des dossiers de demande de subventions) et financièrement (dans l'octroi d'aides directes aux travaux). Vous aurez des informations précises prochainement.

■ Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Nous avons fait réaliser une étude thermique en vue de la rénovation des logements communaux et une étude de faisabilité pour installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics. (voir p. 5)

■ Dépôt de pain

Le Moularain fait dépôt de pain bio du Fournil de Lure (Mallefougasse).
Réservation au 04 92 77 01 88
Livraison le vendredi à partir de 19 h 30.
L'établissement propose également un coin épicerie avec des produits locaux : bières, miel, farines et savons.

■ Équipements spéciaux

Les usagers de la route ont l'obligation d'équiper leur voiture de chaînes à neige, de chaussettes, de pneus hiver ou de pneus neige, du 1^{er} novembre au 31 mars.

Informations municipales

Conseils municipaux

Retrouvez toutes les délibérations et les arrêtés en ligne sur notre site Internet : <https://montlaux.fr>

Côté finances

Comme chaque année, nous constatons la faiblesse de nos ressources (impôts et dotations) en comparaison des communes de même taille. Bien sûr il n'est jamais agréable de payer des impôts mais à Montlaux, ils sont deux fois moindre que pour les communes de taille comparable du département. Nous sommes donc contraints à avoir des dépenses de fonctionnement réduites, y compris les dépenses de personnel, pour pouvoir dégager une marge (capacité d'autofinancement) nous permettant d'investir après avoir obtenu des subventions. Nous avons eu la bonne surprise de constater que le Département nous a reversé une somme plus importante que d'habitude pour la taxe additionnelle des droits de mutation.

En 2022, nous avons eu deux prêts à rembourser (la dernière annuité du prêt pour la voirie Montlaux-Mallefougasse souscrit en 2015 et le début du prêt sur dix ans pour les nouveaux bâtiments). Nous avons eu la chance de souscrire le prêt pour les nouveaux bâtiments, avec un taux de 0,48 %. Malgré tout, l'inflation se répercute sur nos dépenses, comme elle le fait sur les vôtres. De nouvelles dépenses se font jour, avec le désengagement des services publics. Par exemple, l'instruction de permis de construire nous est maintenant facturée, mais aussi le travail d'accompagnement de techniciens.

Résultats des comptes de l'année 2022

	fonctionnement		investissements		résultats de clôture *
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	
commune	107 162 €	197 886 €	523 010 €	727 397 €	295 111 €

(*) résultats au 31-12-2022, en additionnant les excédents des années précédentes

Au 1^{er} novembre 2023, le résultat du budget général est de 293 059 €.

Sur le budget de l'eau, le gros investissement est celui de la station d'épuration. Nous disposons en caisse de 58 846 €.

Côté investissement, les dépenses sont importantes à cause de la construction mairie-logement-bistrot, les travaux au Vieux-Montlaux et les appartements. Il faut faire l'avance des fonds avant de percevoir les subventions.

Pour l'opération mairie-logement-bistrot, certaines entreprises ont mis beaucoup de temps à faire les finitions, retardant de plusieurs mois, pour nous, la demande du solde des subventions. Il nous reste à percevoir 75 000 € pour cette opération et pour le Vieux-Montlaux, nous allons demander les acomptes. Tous les logements étant maintenant terminés, nous allons enfin pouvoir percevoir tous les loyers.

Repères/habitant par rapport à la moyenne des communes de moins de 250 habitants

		commune	département	région
recettes	ressources fiscales	320 €	693 €	742 €
	dotations et participations	404 €	724 €	603 €
	ventes / locations	132 €	427 €	440 €
	total	856 €	1 843 €	1 785 €
dépenses	charges générales	171 €	563 €	542 €
	charges de personnel	141 €	566 €	523 €
	charges de gestion courante	149 €	383 €	348 €
	total	461 €	1 512 €	1 451 €

Réalisations en 2023



■ Défibrillateur

L'appareil est installé sous l'auvent de la salle, une formation pour l'utiliser aura lieu prochainement.

■ Plantations

La terrasse du bistrot de pays est agrémentée de deux érables et d'un brise vue. La patte d'oie de l'entrée du village est garnie de sauges et de rosiers.

■ Canalisations

Réparation et changement des canalisations des eaux usées, en centre village. Les problèmes étaient dus aux racines. Nous espérons être tranquilles pour un moment.

■ Salle Culture et Loisirs

Des travaux sur les portes-fenêtres et d'électricité ont été réalisés.



■ Logements sociaux

L'ex salle des fêtes devenue local de stockage et l'ancienne mairie ont été transformées en logements sociaux. Ces deux rénovations subventionnées à 80 % sont aux normes thermiques actuelles. Le résultat est à la hauteur du temps mis pour ces créations de logements.



■ Église Saint-Jacques

Les décors peints de l'église ont été restaurés en juillet 2022 et la façade principale ravalée en mai 2023. (voir article p. 7)

■ Nouveau panneau d'affichage

Le panneau dédié aux informations institutionnelles est installé en face de la nouvelle mairie.

Des nouvelles de la ComCom

Les communes voient leurs prérogatives transférées aux ComCom, avec une perte de services de proximité et une augmentation des coûts. Le risque est à terme la disparition des communes.

Le projet en cours est celui du transfert de l'eau et de l'assainissement collectif (anticipé sur la loi) au 1^{er} janvier 2025, auquel nous sommes opposés. Nous nous heurtons à l'agressivité des élus pourtant majoritaires au Conseil communautaire. Tous les investissements structurants sont faits à Forcalquier. La ComCom a la compétence éclairage public et a décidé de mettre partout des ampoules leds.

La ComCom a déjà récupéré la compétence déchets. Le changement annoncé et redouté a eu lieu. Tous les bacs ont disparu. L'objectif est de réduire le coût de la collecte avec moins de tournées, l'économie est faite sur l'humain, des employés, comme René notre cantonnier, ont perdu leur emploi. Les investissements sont cependant importants en matériels (colonnes et camions). On nous a promis que le sol devant les colonnes serait goudronné pour être balayé.

Il y a urgence de réduire nos déchets

Une étude faite sur notre territoire, montre que 22 % de nos poubelles sont des déchets qui pourraient être compostés. Deux composteurs sont à votre disposition, un au cimetière et l'autre au lavoir. N'oubliez pas les cartons. Triés, ils sont rachetés.

Nous constatons de nombreuses incivilités (dépôts sauvages) et la commune ne possède qu'un C15 ne pouvant pas contenir des objets volumineux. Les déchèteries sont à votre disposition à Saint-Étienne-les-Orgues et à Forcalquier.

Pour l'enlèvement des déchets verts une fois par trimestre : faites-vous inscrire en mairie.

Travaux en cours

■ Enfouissement du réseau électrique en centre village

Les travaux demandés depuis des années par la commune et entièrement payés par le SDE 04 (syndicat d'énergie) ont commencé en septembre. Le terrassement est à présent presque terminé. L'entreprise INEO rencontre des difficultés d'approvisionnement en câbles et armoires électriques. Les travaux ne seront terminés que dans plusieurs mois et les poteaux ne seront enlevés qu'après la mise en service du réseau enterré.



Nous remercions les propriétaires qui ont signé les conventions de passage et en particulier Évelyne Masse. Nous regrettons la gêne occasionnée et nous vous demandons encore de la patience.

En bref...



La station d'épuration dans les années 1980, depuis les arbres ont poussé.

■ Rénovation de la station d'épuration

La station d'épuration date de 1972 et n'est plus aux normes actuelles. Nous avons obtenu des subventions auprès de l'Agence de l'eau (50 %) et du Département (20 %), et choisi un maître d'œuvre Ingesurf. Les entreprises seront consultées avant la fin de l'année. Les travaux devraient avoir lieu au printemps prochain.



■ Balisage des sentiers

En partenariat avec le Département, nous participons à la Commission sentiers de la ComCom. Le chemin dit « de la plaine » et le chemin à l'intérieur du site du Vieux-Montlaux ont été balisés par le Département. Un autre doit l'être, partant du Trou de Constant en direction du Vieux-Montlaux par une piste appartenant à l'ONF. Le projet de boucle reliant le hameau des Boyers à celui du Sambuc, n'a pu voir le jour faute d'accord de la commune de Cruis.

N'hésitez pas à nous signaler si vous constatez des problèmes sur ces sentiers PR balisés en jaune ou les GR balisés en blanc et rouge.

À la demande de la Fédération des randonneurs équestres, une barre pour attacher les chevaux sera installée devant la salle (côté chemin). Elle sera financée par la ComCom.

Informations municipales

Des logements sociaux pourquoi ?

Le manque de logements sociaux est important et la commune qui compte 160 habitations (principales ou secondaires) n'a presque pas de logements locatifs, or tout le monde ne peut pas être propriétaire et la demande est importante. Nous avons décidé de faire construire six logements sociaux, 4 T2 et 2 T4, tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les T2, étant fléchés pour des personnes de plus de 60 ans et les T4 pour des familles.

Pour qui ? La moitié de la population française est éligible à un logement social. Sur la commune, les logements seront proposés en priorité aux personnes résidant au Fil de l'eau et dont l'habitation ne pourrait pas être régularisée du fait de la proximité de la station d'épuration, ou qui ne pourront pas la rénover aux normes actuelles.

Comment ? Le Conseil municipal, après une étude de faisabilité, a choisi de faire appel à une entreprise spécialisée dans la construction de petites opérations de logements sociaux. La Foncière Chênelet travaille déjà avec les communes de Peyruis, Forcalquier, Volx, Vachère... C'est pour nous l'assurance d'offrir des logements hautement qualitatifs. La commune devra signer un bail emphytéotique (de très longue durée) avec la Foncière qui prendra à sa charge les frais de construction. La commune attribuera les logements.

Quand ? Les travaux doivent commencer en juin 2024. Nous avons déjà une liste d'attente de candidats locataires. La voirie et les réseaux devraient être réalisés en amont.

Projet en cours

■ Fil de l'eau

En vue d'une recherche de solution pour faire régulariser un maximum des 38 habitations, nous lançons la révision du document d'urbanisme. La carte communale datant de 2005, devra être remplacée par un Plan local d'urbanisme (PLU), plus protecteur pour la commune, mais sa réalisation prendra au moins deux ans.



Des réunions et enquêtes publiques auront lieu. Nous travaillons conjointement avec la Direction départementale des territoires (DDT 04) et la sous-préfecture.

Une école à Montlaux

Il n'y avait plus d'école à Montlaux depuis cinquante ans. L'école a fermé en 1972 et la demande de réouverture en 1980 pour une quinzaine d'élèves a été refusée.

L'école de L'oiseau lyre a ouvert en septembre 2022. Portée par une enseignante issue de l'Éducation nationale et des parents, elle a pour vocation de répondre à la souffrance de certains enfants dans le système classique. Elle accueille une douzaine d'élèves. Pour l'instant hébergée chez des particuliers à Grandchamp, elle



devrait, début 2024, rejoindre la yourte achetée et montée par les parents d'élèves, sur un terrain loué à la commune. Il s'agit d'une école à pédagogie alternative sous contrôle de l'Éducation nationale.

La gestion de l'eau : légalité ou démocratie ?

À Montlaux, nous avons une eau en quantité et de bonne qualité. Comme dix des treize communes de la ComCom, nous sommes en régie communale, René, l'agent technique et Nicolas, premier adjoint, en assurent le bon fonctionnement. Nous faisons appel à des entreprises locales pour les travaux. Depuis des années, nous faisons des investissements pour le bon fonctionnement des deux services : eau et assainissement. La commune est propriétaire des ouvrages (station d'épuration, station de pompage, deux bassins d'eau et réseau). La loi NOTRe prévoit que les communes transfèrent les compétences eau et assainissement collectif aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Cela signifie que les ouvrages n'appartiendront plus aux communes mais à la Comcom et que cette dernière devra s'assurer du bon fonctionnement des services. De nombreuses associations de maires demandent le report de ce transfert.

Malheureusement notre ComCom a voté l'anticipation du transfert d'un an et, encore plus grave, la majorité a voté de confier la gestion de toutes les communes à un prestataire privé. Forcalquier a déjà depuis longtemps confié ses réseaux à la Société des eaux de Marseille (filiale de la multinationale Veolia). Le Conseil communautaire aurait très légalement pu choisir de faire autrement et nous laisser gérer notre réseau. Bien sûr, ce vote est favorable à Forcalquier pour négocier de meilleurs tarifs. Plusieurs communes qui étaient pour rester en régie publique, ont voté pour une gestion privée pour ne pas déplaire au président David Gehant.

J'ai fait le choix de dire notre souhait de rester en régie publique. Cela ne nous semble pas très démocratique que des élus majoritairement de Forcalquier décident qu'un délégataire privé gère notre réseau et ceux de Limans, Niozelles et Revest qui y sont aussi opposés. Ce n'est pas une fatalité mais un choix politique et nous continuerons à nous battre. Nous ne sommes pas seuls. Dans chaque commune, des citoyens souhaitent conserver une régie publique. Un collectif intercommunal s'est constitué. Des réunions seront organisées. Partout en France, ce combat pour une gestion publique de l'eau triomphe. Ce qui se passe dans notre ComCom est vraiment à contre-courant !

Loi d'accélération des énergies renouvelables

Comme la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables de mars 2023 nous l'impose, nous avons organisé des réunions de concertation au sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables (Zader) que le Conseil municipal doit établir par délibération. Les deux réunions ont permis aux personnes présentes de s'exprimer. Des opinions totalement opposées se sont fait jour sur l'utilisation des terres agricoles ou des espaces naturels. Le Conseil municipal souhaite donner la priorité aux toitures ou ombrières pour l'installation de panneaux solaires comme le préconise la Direction départementale des territoires (DDT 04). Les autres énergies renouvelables n'ont pas été évoquées. Malheureusement le concept des énergies renouvelables rime trop souvent avec spéculation, voire avec déforestation et perte de biodiversité.



Les yeux de Lure

La vue de Montlaux n'a pas été prise en compte dans l'étude d'impact produite par l'entreprise Boralex. Un groupe souhaite porter une action collective devant la justice. Il faut hélas attendre la pose des futurs panneaux photovoltaïques.



Parc naturel régional du Luberon-Lure

Le Conseil municipal doit d'ici quelques mois choisir ou non d'adhérer au Parc régional Luberon-Lure.

Deux maires, des anciens élus, des techniciens et la directrice sont venus présenter les actions du parc et un focus sur la biodiversité de la commune. Ils ont répondu aux nombreuses questions des participants, en particulier sur la doctrine du parc en matière de photovoltaïque.

Faire partie d'un parc régional permet de toucher la dotation « biodiversité » et d'obtenir certaines subventions. Le coût est de 3 euros par habitant et par an. Le gain financier est certain, mais il y a des contraintes en matière d'urbanisme. Le parc est financé à 40 % par la Région et il est dirigé par les élus de 90 communes.

Montlaux et toutes les communes de la ComCom sont dans la zone d'intervention potentielle du parc. La charte du parc sera proposée à enquête publique prochainement.

La charte propose à 100 communes de relever collectivement six défis pour les quinze prochaines années :

Défi 1 Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire.

Défi 2 Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout.

Défi 3 Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant.

Défi 4 Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux.

Défi 5 Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux.

Défi 6 Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire.

Le débat reste ouvert.

Consommons local



■ Les Paniers de Lure, un collectif de soutien à une agriculture paysanne, anime depuis plusieurs années le marché du lundi à 18 h. Les producteurs viennent de Cruis, Montlaux, Ongles et Sigonce.

On y trouve : légumes, œufs, volailles, pains, farines, gâteaux et fromages.

Les distributions en musique remportent un vif succès et sont des moments de convivialité appréciables pour les producteurs et les consommateurs. Ce jour-là, il y a plus de produits : bières, miel, savons, cosmétiques, noix, huiles...

Renseignements : paniers.de.lure@gmail.com

Le Moularain



■ Le café-restaurant ouvert depuis dix-huit mois est le premier acheteur de nos producteurs bios et locaux. David, Amandine et Marc valorisent les produits et permettent par leur démarche de développer les circuits courts. Cette démarche et la qualité de la cuisine ont séduit une large clientèle. En mars 2023, ils ont reçu le label de Bistrot de pays, une juste reconnaissance de leur travail. Le succès est tel que des extras complètent régulièrement l'équipe.

La participation du Moularain, par une restauration à petits prix lors des Paniers en musique, contribue au succès de ces événements.

Amandine et David vous accueillent tous les jours de la semaine, sauf le mardi et le mercredi de 9 h 30 à 14 h et de 17 h 30 à 22 h

Réservation souhaitée :
07 71 68 94 33 / 09 79 02 89 78
www.facebook.com/lemoularain

Pour créer des liens

La vie associative est riche

De nombreux moments culturels et conviviaux nous ont réunis.

La commune soutient financièrement le Comité des Fêtes qui organise la fête votive de fin juillet, des lotos, le tournoi de contrée, la crèche de Noël, des repas... L'association Bienvenue à Montlaux promeut le spectacle vivant (théâtre, chansons...) et travaille en partenariat avec la commune pour l'accueil de six spectacles annuels et même une résidence d'artistes.

L'association forestière Laye-Lauzon propose des rencontres et aide les propriétaires à faire leur plan de gestion. L'association AnimaLure œuvre pour la protection animale. La coopérative de l'école de Cruis finance des sorties scolaires.

Comité des Fêtes 06 12 44 07 03

Bienvenue à Montlaux 06 24 97 03 52 / 06 27 85 96 00

Association Laye-Lauzon 06 88 49 04 36 (Laurent Joyce)

Association AnimaLure 06 87 27 61 07 / 06 15 14 00 92



Résidence d'artistes, Ligne de vie à Montlaux, une œuvre collective visible à la salle.



27 juillet 2023 : l'apéritif de la fête votive, fanfare fédérée et accueillie par la famille Joyce.



30 octobre 2023 : les Paniers de Lure en musique.



Église Saint-Jacques en centre village

La restauration des décors peints du chœur et le ravalement de la façade principale de l'église sont terminés. Nous ne pouvons que féliciter la scop Petra Terra de Mane pour la maçonnerie et la zinguerie, ainsi que les artistes Aurélie Roux (native de Limans) et Estelle Cosigny pour leur remarquable travail. Une souscription en partenariat avec la Fondation du patrimoine a été lancée pour financer ces travaux. Peu de Moularains se sont montrés intéressés par ce projet qui embellit le centre du village. Heureusement, nous avons pu compter sur des Moularains de cœur pour arriver à 32 donateurs et 3 400 € de dons et la Fondation du patrimoine nous a alloué une subvention doublant les dons. Ces travaux d'un montant de près 23 400 € n'auront rien coûté à la commune grâce à la souscription et les subventions de la Région et du Département. Mais devant le peu d'enthousiasme exprimé par les habitants, nous n'entreprendrons rien pour les tableaux et les autres façades.

Site du Vieux-Montlaux

Les travaux sur le site du Vieux-Montlaux continuent à mobiliser des donateurs (17 700 € de dons pour cette 3^e souscription) et des bénévoles de toutes sortes.

Les travaux de la phase Bern (295 000 € qui ne coûteront rien à la commune) ont commencé en mai 2023 et se poursuivront encore plusieurs mois. C'est la scop Amak qui a remporté le marché et elle fait travailler deux jeunes de la commune, Tom et Sloan, dans une équipe qui varie entre quatre et six maçons sous la direction de Clément Hébert qui est tombé amoureux du site.

Les travaux se déroulent bien et le site nous montre un nouveau visage, beaucoup plus rassurant, au fur et à mesure des stabilisations. Tous les murs de plus de 2,50 mètres seront repris par l'entreprise, de nombreux linteaux seront changés, deux bâtiments retoiturés... Le service archéologique du Département a mis au jour un sol carrelé, un escalier, un dallage en lauzes, la structure entière du four et une citerne à eau. Les travaux bénévoles se poursuivent mensuellement et apportent un complément très précieux aux travaux de l'entreprise. Plusieurs datations carbone 14 ont été faites dont voici les résultats, à trente ans près: donjon (1050), église (1100), rempart (1300).

La valorisation a commencé. Notre dossier a été sélectionné par l'appel à projets Espace valléen. Deux panneaux sont visibles sur le site, d'autres vont suivre, ainsi que des fenêtres d'évocation, une table d'orientation et, nous l'espérons, une maquette.

Pour poursuivre sa sauvegarde du patrimoine, la commune souhaite acheter la ferme des Guérins, afin de préserver le site.

Renseignements : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/site-du-vieux-montlaux
Rejoignez-nous sur la page Facebook « sauvons le Vieux-Montlaux » pour le suivi du projet

Carnet

Bienvenue à ...

■ **Marie-Christine Pellegrin** a acheté une maison à l'entrée du village.
Sophie Derrives et Raphaël Do Carmo ont investi dans une maison au Sambuc.
Françoise Bailly et Jean-Gilles Charvot remplacent Solange Laugier au Fil de l'eau.
Évelyne Verdure, acheteuse de Philippe Philpott, s'est installée à Aco d'Astier.



■ Nous avons la joie de vous annoncer la naissance de **Noor**, heureux petit frère de Zacharie et Adam, au foyer d'Aimele et Romain Bonnet, à Grandchamp. Félicitations aux parents.



■ Nous sommes heureux de l'installation de nouveaux agriculteurs: **Simon Belval et Beverley Amoravain** s'installent en brebis à lait et vaches à viande, à Aco d'Astier, suite au départ à la retraite de Nicolas Mezzasalma. Cette installation intervient après celles d'autres jeunes: **Antoine Bressand** spécialisé dans les plantes à épices et pharmaceutiques, et **Romain Arribert** dans l'agriculture bio.
Erica le Barzic, éleveuse de chèvres pour laine mohair et cosmétiques, a déménagé le siège de son exploitation et une partie de ses bêtes de Villeneuve au Sambuc. Vous trouverez ses produits aux Paniers de Lure et à l'épicerie de Cruis.

Félicitations ...

■ aux bacheliers **Agathe Dérives** (mention Très bien) et **Ghadija Nassiri** qui a obtenu son diplôme d'entrée à l'université.
Quentin Fauque est devenu, en février 2023, Champion de France d'endurance en équitation.

Carnet noir

■ Nous avons tous été stupéfiés et attristés du décès soudain de **Pascal Baillet**. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.



Joseph Picon (1815-1892)
Curé de Montlaux de 1851 à 1892.



Couverture de l'ouvrage original.



L'église Saint-Jacques en 1925.

Chronique historique : cela s'est passé à Montlaux

Le livre de l'abbé Picon : *Notes pour servir à l'histoire de Montlaux*

Danièle Honoré nous a confié un livre écrit par le curé de la paroisse de Montlaux, l'abbé Picon. Nous ne savons pas comment ce manuscrit s'est retrouvé à Saint-Étienne-les-Orgues, mais il a maintenant repris sa place à la mairie de Montlaux. Intitulé *Notes pour servir à l'histoire de Montlaux*, ce manuscrit est un témoignage extrêmement précieux d'informations sur la commune au XIX^e siècle et c'est aussi un recueil de l'étude des délibérations des XV^e au XVIII^e siècles. « Ces quatre siècles ont été pour le midi de la France et pour la Provence surtout des siècles de calamités. »

Un relais précieux de l'histoire locale

Une équipe de bénévoles a accepté de transcrire le texte et de le mettre en forme pour vous proposer un livre imprimé, facilement lisible. Montlaux a un passé millénaire. Mais les traces de l'histoire ancienne des petits villages au travers des siècles sont rares et souvent difficiles à décrypter. Ce que nous offre l'abbé Picon, puis tous ceux qui ont contribué à exhumer, toletter et documenter son texte, c'est un relais de l'histoire, une pierre au milieu du gué. À mi-chemin entre le Moyen-Âge et notre époque, l'auteur a pu faire une lecture des textes anciens à un moment où les usages reflétaient encore les vieilles pratiques aujourd'hui oubliées. En ce sens, ce document est précieux. Avec ce travail éditorial, nous posons une autre pierre dans la grande rivière où coule le temps. Ce nouveau livre sera conservé et lu pendant des siècles, jusqu'à ce qu'un historien du futur, conscient des références alors datées qu'on y trouvera, veuille à son tour transposer le texte pour les lecteurs de son époque. Nous passons le relais, en somme, et nous en sommes fiers.

Nous vous présentons ci-après un extrait relatif aux amusements

« Naturellement honnêtes, doux, paisibles et bons, les habitants de Montlaux aiment peu les jeux bruyants ; la partie aux boules ou aux cartes, voilà leurs amusements ordinaires.

Mais en revanche, si les circonstances le permettent et qu'ils puissent organiser une partie de bal, alors leur cœur s'épanouit, ils sont gais et heureux dans toute la force du terme. Qui, tel ne sortirait pas de chez lui, si vous l'invitez à toute autre chose, qui abandonnera tout, même une occupation pressante, un voyage arrêté, pour ne pas manquer à l'heure de la réunion.

Ce goût s'est manifesté d'une manière remarquable à l'époque où la paroisse était desservie par bis (seconde messe). En effet, chaque fois que le dimanche il y avait à Montlaux la messe de onze heures (c'est-à-dire, la dernière) on était sûr qu'il y avait bal à la sortie de l'église. Aussi avons-nous souvent entendu des personnes des environs se dire, les lundis de Noël et de Pâques, etc. : allons un peu à Montlaux aujourd'hui, il y a la deuxième messe, on danse !

À quoi tient cette affection particulière des habitants pour ce drôle d'amusement ? C'est ce qu'il est difficile d'expliquer. Mais ce qui est certain, c'est que les pères en léguant cette affection à leurs enfants, l'avaient eux-mêmes reçue de leurs ancêtres. Cette manière de se divertir dans le pays, date de très loin. Ce qui le prouve c'est que quand le vieux village existait encore, il y avait un endroit qui lui était spécialement consacré, et que l'on appelait pour cela le Balaira.

Nul doute que les gens ne croient pas à tout le danger que court la moralité dans ces circonstances, mais le danger n'en est pas pour cela moins grand, ni moins déplorable. Que faire alors ? Prier et attendre. Du temps et de la grâce, que les yeux soient éclairés, que l'illusion disparaisse. Mais ne pourrait-on pas ?... Ah ! non, car ce serait alors le cas de vous dire : vous voulez guérir trop vite le malade, vous allez, au contraire, l'irriter, aggraver sa position et rendre votre mission auprès de lui tout à fait infructueuse.

Daigne le Seigneur accorder à ce peuple d'ailleurs très bon, charitable et juste, tout le bien que nous lui souhaitons, toutes les grâces qu'un pasteur des âmes a droit de demander pour ses chères ouailles. »

Une idée de cadeau pour Noël...

Prix : 20 €

Infos : 04 92 77 09 85